

# CAHIER DES CHARGES

## SALON D'ART ANIMALIER

### FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ORNITHOLOGIQUE

#### Présentation générale de l'événement

Depuis 1985, le Festival international du film ornithologique de Ménigoute (79) est un des événements mondiaux majeurs du cinéma animalier organisé par l'association Mainate – 16 bis rue de Saint-Maixent BP 10005 79340 Ménigoute.

**Information sanitaire :** les artistes et exposants devront présenter un Passe sanitaire tous les jours. Des points de contrôle seront mis en place à la Mairie de Ménigoute et à l'entrée dans l'espace forum et projection. Le port du masque sera obligatoire dans le forum et autres lieux fermés durant le festival. Pour les exposants n'ayant pas de passe sanitaire, ils devront se faire tester avant leur arrivée à Ménigoute et par la suite l'Agence régionale de santé proposera des tests à la Mairie de Ménigoute (voir horaires sur la page d'accueil de notre site internet). Sur vos stands vous devrez avoir du gel hydroalcoolique pour la désinfection des mains.

#### 1. Lieux d'exposition

- 1-Au forum, sous le chapiteau, au stade, rue de la croix Brousseau : à l'intérieur d'un tivoli
- 2 - Au Musée Boucard, place des Cloîtres.
- 3 - Dans la chapelle Boucard rue de Saint-Maixent
- 4 - Dans la salle Romane rue de Saint-Maixent

#### 2. Ouverture au public

Le Salon d'art animalier est ouvert gratuitement au public durant tout le festival, le mercredi 27 octobre de 14h à 19h30 et du jeudi au lundi 1er novembre 2021 de 10h à 19h30.

#### 3. Surveillance

Un gardiennage du Salon est prévu de 19h30 à 10 heures, du 26 octobre au 2 novembre à 10 heures. Un chargé de sécurité veillera de 9h à 19 heures à la sécurité du Festival.

#### 4. Installation

Les artistes peuvent agencer leur espace d'exposition la veille du festival, le 26 octobre à partir de 14 heures. La mise en place devra être terminée le 27 octobre à 12 heures. Les espaces d'exposition devront être occupés sans interruption du premier au dernier jour du festival.

L'organisation du festival réserve à chaque artiste une surface définie.

Le plan sera communiqué début septembre.

Un service d'ingénierie lumière assurera la mise en valeur des œuvres.

Les panneaux d'exposition sont en bois, peints en blanc (largeur 1 mètre - hauteur environ 2 mètres).

Un pupitre et un fauteuil seront à disposition de l'exposant.

Il est possible de clouer, visser, agraffer, scotcher sur les panneaux d'exposition. Il est recommandé à chacun de se munir de son outillage d'accroche (marteau, vis, clous, crochets...) Des socles peuvent être mis à la disposition des sculpteurs qui en feront la demande.

## 5. Les œuvres

- ✓ Les artistes sont invités à présenter des œuvres récentes, à l'exclusion de scènes et tableaux de chasse, représentations d'animaux domestiques et œuvres exposées lors d'un précédent Salon à Ménigoute.
- ✓ Il est souhaitable que les toiles soient encadrées et que les dessins et photographies soient sous verre.
- ✓ Le transport aller-retour des toiles, dessins, sculptures, photographies, est à la charge de l'artiste.
- ✓ Il appartient à chacun d'assurer les œuvres qu'il expose pendant la durée du festival.
- ✓ Les artistes sont autorisés à vendre leurs œuvres pendant le festival, dans la mesure où ils peuvent les remplacer.
- ✓ La mise en valeur des œuvres exposées est peu compatible avec la présentation d'objets dérivés tels que cartes postales, calendriers ou autres objets étrangers à l'exposition.

## 6. Participation

Une participation de 150 € est demandée à chaque artiste exposant et sera réglée par chèque au moment de l'inscription.

## 7. Maintien de l'espace d'exposition

Pendant la durée de la manifestation, les exposants sont responsables de la présentation et de la propreté de leur stand. Ils devront trier leurs éventuels déchets avant de les mettre dans les containers appropriés.

## 8. Démontage de l'exposition

Le démontage pourra commencer le 1er novembre à partir de 19 heures.

A l'issue du festival, l'enlèvement des objets exposés et des installations devra être effectué par le soin des exposants et sous leur responsabilité. L'espace d'exposition devra être restitué vide et propre. Les clous et crochets devront être retirés des panneaux d'exposition.

## 10. Parking exposants

Pendant l'installation du stand, le stationnement des véhicules sera autorisé à côté du chapiteau. Une fois l'installation terminée, il conviendra de stationner les véhicules sur le parking réservé aux exposants, situé derrière le Forum.

## **11. Obligations de l'exposant**

L'artiste doit obligatoirement être présent sur son stand lors du passage de la commission de sécurité prévu le matin de l'inauguration.

L'exposant s'engage à ne présenter que les œuvres qui font l'objet de son invitation.

Seul le mobilier mis à sa disposition par la manifestation sera accepté, exception faite des socles des sculpteurs. Si l'artiste souhaite mettre une nappe, les couleurs préconisées sont blanches ou noires avec un ourlet.

## **12. Obligation d'assurance**

Pour le vol, l'incendie et les dommages, une assurance tout risque, obligatoire est souscrite par chaque exposant au moment de son inscription en aliment à la police collective établie par l'association MAINATE pour le compte des exposants.

Chaque exposant sera tenu pour seul responsable de toute perte ou dommage qui aurait pu être commis ou occasionné par les produits exposés ou apportés sur le site. Les exposants pourront être tenus pour responsables de la conduite ou la négligence de leurs employés ou associés ou fournisseurs et des conséquences induites.

## **13. Accès aux projections de films**

Une soixantaine de documentaires sera projetée en compétition.

Un «pass» vous sera attribué pour les séances de projections du soir et donnera accès au chapiteau un quart d'heure avant son ouverture (pour les artistes exposant au Forum). Il vous sera demandé par la société de gardiennage. Il sera votre disposition lors de votre arrivée.

## **14. Rendez-vous de convivialité**

Le 1er novembre, un buffet est prévu à l'intention des exposants, bénévoles et organisateurs, offert par le festival et servi à partir de 19h30, à l'espace buvette. Réservation indispensable (voir fiche d'inscription).

## **15. Coordonnées de l'exposant**

L'inscription ne sera définitive qu'à réception de tous les documents sollicités. Nous souhaitons les recevoir avant le 1er mai. Au-delà de cette date, nous nous permettrons de disposer de votre espace et de le proposer à un autre artiste.

L'inscription au catalogue figurera au nom ci-dessous :

Mme - Mlle - M. : Nom

.....

Prénom

.....

Pseudonyme

.....

**Sera présent au festival de Ménigoute du 27 octobre au 1er novembre inclus**

Adresse postale :

.....

Code postal .....

Ville.....

Pays .....

Téléphone .....

Adresse mél

.....

Site internet .....

## 16. Présentation

**Ce texte, destiné à figurer au catalogue du festival, doit être rédigé à la troisième personne et présenter sobrement l'artiste, les œuvres, la technique utilisée (environ 200 caractères). Dans la mesure de vos disponibilités, soyez bien aimable de nous communiquer votre texte par courriel.**

.....

.....

.....

**Joindre une photo de l'artiste en situation de création.**

**A joindre au dossier (par mél ou sur CD) : au minimum 5 photos différentes de vos œuvres, libres de droit. Elles serviront à la promotion de l'artiste et de la manifestation.**

**Pour le catalogue : fichiers JPEG ou EPS - résolution 300 DPI - mode colorimétrique CMJN**

**Pour le web : fichier JPEG - résolution 72 DPI - mode colorimétrique RVB - taille 800 X 600 pixels.**

## **17. Convivialité festival**

**Mme, Mlle, M.**

.....

**Sera présent au buffet du 1er novembre :**

**oui**

**non**

**Nb de personnes**

.....

**L'exposant, en signant sa fiche d'inscription, accepte les conditions d'exposition et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt du Festival de Ménigoute.**

**Date :**

**Signature :**